d'États dont le Canada est membre, appelant à l'application de sanctions ».

Le projet de loi prévoit l'examen obligatoire par le Parlement de tout décret ou règlement adopté en vertu des dispositions de la loi.

"Cette nouvelle législation apporte une contribution précieuse à la politique traditionnelle du Canada, qui est d'oeuvrer dans un cadre multilatéral à la promotion de la paix et de la stabilité dans le monde», a déclaré McDougall.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (613) 995-1874